



## La seconde réunion de négociation sur les salaires a eu lieu ce mardi 30 mars.

La **CFDT** a fait une proposition dès l'ouverture de la séance en proposant pour les **OETAM** une augmentation du pouvoir d'achat de 35€ et une prime de 700€, et de 0,7 % pour les cadres.

La **CFDT** a également demandé la ré-ouverture des négociations d'un véritable accord télétravail.

### En orange, les demandes CFDT

#### POUR TOUS :

JArt 83:  
surcomplémentaire  
retraite + 0,15%

5 demi-journées  
enfants malades  
y compris pour les  
familles recomposées

Réflexion autour  
de la politique  
stage et  
alternance dans  
la GEPPMM

Jour de congé pour  
les aidants à  
intégrer dans  
l'accord handicap

Réouverture de  
l'accord télétravail

1 jour de congé  
décès (oncle,  
tante, grand père,  
grand mère) par  
alliance

#### POUR LES OETAM:

INSEE avec  
apurement et  
remise à niveau  
au 1er janvier  
2022

APA pour  
les OETAM  
DE 33 EUROS

Prime de  
500€  
Pour les  
OETAM

Ouverture de  
la pose de  
RTT en  
Juillet- Aout

Augmentation de  
0,5% du salaire de  
base avec un  
talon à 375€

Etude de la  
bonne règle  
de gestion des  
déplacements  
week-ends et  
jours

Application correcte de  
l'accord sur les  
astreintes et les  
permanences négocié  
par la CFDT l'an  
dernier

Prime de 2% pour les  
cadres sans STI en  
fonction de la  
performance (demande  
CFDT 2,5% + INSEE)

Le budget des  
augmentations  
individuelles 2022  
sera à minima  
équivalent à l'INSEE  
2021

#### POUR LES CADRES



Ce Vendredi 2 avril se tiendra la réunion de lecture de l'accord.  
Celui-ci semble en adéquation avec les résultats de l'entreprise.  
Merci d'apporter vos remarques auprès de vos élu.e.s CFDT.

**LA CFDT AVEC VOUS ET POUR VOUS**

